

COMMUNE D'ANTISANTI (Haute Corse)

SELURL Marie Anne PIERI

Notaire de la république – Officier Public

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 7 juin 2022

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Paul POGGI dt à ANTISANTI (20270), et y est né le 3 janvier 1954, célibataire.

Désignation des biens :

DESIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à ANTISANTI (HAUTE-CORSE) cadastré section E n°669 Idit Antisanti d'une surface de 00 ha 00 a 95 ca, les lots de copropriété suivants :

Lot n°15 : Une salle d'eau et WC situés sur la terrasse du 1er étage en prolongement du lot 13 et un balcon en continuité de ladite terrasse

Lot n°16 : Un grenier au-dessus du lot 13

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

**POUR AVIS
Me Marie-Anne PIERI**